



Le mot du président

Le marais du Refuge. Comme tant d'autres espaces, il aurait pu être asséché, pour diverses raisons qui à l'époque auraient paru justifiées. Pourtant, il nous semble aujourd'hui indispensable de le sauver. Cela signifie qu'il nous faut peser toutes les implications à long terme de nos décisions d'aménagement, aussi bien pour bâtir notre avenir que pour ne pas le compromettre. C'est tout l'enjeu du Schéma de cohérence territoriale actuellement en révision.

Jean-Paul MICHEL

Le SCoT à l'atelier

Le schéma de cohérence territoriale est depuis avril dernier en révision. Trois ateliers thématiques réunissant acteurs publics et associations ont eu lieu en décembre et janvier pour clore la phase de mise à jour du diagnostic. Leur but ? nourrir une réflexion collective sur le projet de Marne et Gondoire au regard des nouveaux enjeux d'aménagement. L'ajustement du projet de territoire va maintenant pouvoir débuter.

Présentation des ateliers et de leurs conclusions en page 2

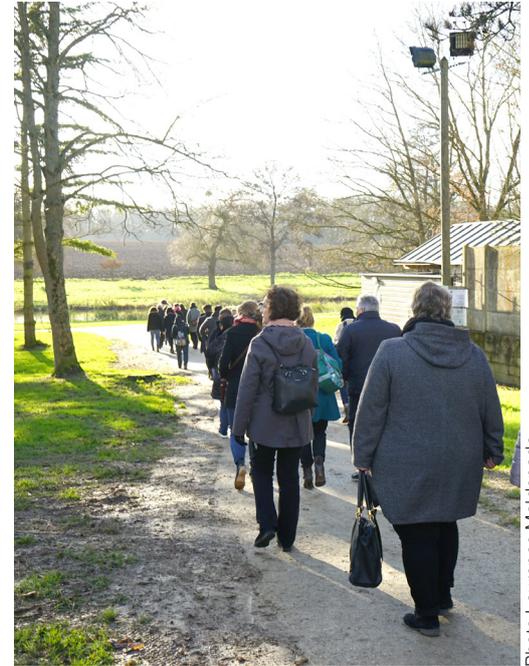


Photo Laurence Maldonado

Découvrez le marais du Refuge



Photo Jean-Marie Jacquemin

Les marais et les prés de Lesches sont actuellement sous l'eau, dans des proportions qui n'avaient pas été atteintes depuis janvier 2000. La visite prévue dimanche a ainsi dû être reportée. Alors, découvrez de chez vous la riche histoire de ce lieu et le projet de restauration actuel.

Zoom sur le marais du Refuge en page 4.

Les ateliers du SCoT

Vers une vision qualitative des formes urbaines (12 décembre)

L'atelier

Visite de l'étang de la Taffarette à Ferrières, espace de loisirs marquant une transition réussie entre l'urbain et le rural puis travail en groupes sur les franges et les densités à partir de photos. Edwige Lagouge, vice-présidente de Marne et Gondoire et maire-adjointe de Collégien avait introduit la séance.

Les conclusions

- La densité de logement, en tant que telle, n'est pas la préoccupation centrale : la perception de cette densité est modulée à la fois par les formes architecturales et la qualité des matériaux utilisés, ainsi que par l'aménagement des espaces extérieurs.
- La question des franges doit être réfléchie dès le projet d'aménagement pour un passage progressif de la ville aux espaces ouverts (champs, espaces naturels). Une rupture immédiate disqualifie les espaces respectifs et génère des nuisances autant pour les exploitants que les riverains (bruit, épandages...). La dégressivité des densités habitées permet également une transition douce.
- Doit-on systématiser l'aménagement de franges urbaines, notamment aux abords des espaces urbanisés existants ?



Une réunion publique en avril

Chaque atelier a réuni entre 45 et 50 personnes : élus et agents du territoire, représentants de l'État et des chambres consulaires, aménageurs, acteurs des transports et associations citoyennes. Leur réflexion alimentera le travail des différentes instances communautaires sur la révision du projet de territoire, qui sera notamment présenté lors d'une réunion publique le 4 avril à 20 h, espace Charles Vanel à Lagny-sur-Marne.



RETOUR SUR

Vers une vision économique territoriale mesurée et durable (19 décembre)

Photo Sonia Richard



L'atelier

Réflexion sur les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités des zones commerciales de Marne et Gondoire. Philippe Schmit, secrétaire général de l'Association des communautés de France a apporté un éclairage sur l'urbanisme commercial. Pascal Leroy, vice-président au développement économique de Marne et Gondoire et maire de Carnetin avait introduit la séance.

Les conclusions

- La plupart de nos zones sont bien desservies avec un stationnement de qualité, une large amplitude horaire et des enseignes diversifiées. Toutefois, on constate une difficulté d'accès en transports en commun depuis le nord du territoire (surtout le week-end), une surabondance de l'offre et certains locaux vieillissants qui fragilisent les zones. Les risques ? Une concurrence accrue entre les différents espaces commerciaux et un développement de la vacance due à l'augmentation du coût du foncier et des loyers.
- Les politiques d'habitat, de stationnement, de déplacements, d'aménagement, d'équipements ont des conséquences sur la dynamique commerciale. Les décisions prises pour un secteur ont un impact sur l'ensemble du territoire. Une gouvernance du développement commercial à l'échelle intercommunale s'avère nécessaire.

Adaptation des équipements et des déplacements au modèle urbain défini (16 janvier)



Photo TU

L'atelier

Jacques Augustin, conseiller communautaire délégué à l'aménagement et maire-adjoint de Lagny-sur-Marne a invité les participants à analyser l'offre actuelle et envisager son évolution alors que la population du territoire devrait atteindre 120 000 habitants dans 5 ans. Le travail s'est fait par des cas concrets : un adolescent, une personne âgée ou encore un couple actif n'ayant qu'une voiture pour deux.

Les conclusions

- L'offre d'équipements est concentrée dans les pôles urbains et soulève des problématiques d'accès. Les temps de déplacements sont rallongés depuis certaines communes, ce qui contraint certains habitants à multiplier leurs modes de déplacements, en favorisant la voiture. Cette répartition inégale contribue également à saturer les réseaux, routiers notamment, et entraîne une surcharge du stationnement.
- Au delà d'une réflexion sur les déplacements, ne peut-on pas aussi s'interroger pour trouver des solutions rapprochant les services de la population ?

Le marais du Refuge, zone humide fragilisée

Connaissez-vous l'histoire de cet immense vivier naturel, dont la surface était encore de 250 hectares en 1870, qui a fait vivre des générations d'habitants et influé sur le développement local ? Petit résumé qui éclaire le projet de restauration actuel.



Un dépôt d'alluvions datant de l'époque pré-historique et contournant la butte de Lesches constituerait l'ancien cours du Grand Morin. Naissant d'une petite source de Chalifert à un niveau inférieur à celui de la Marne, le ru du Rapinet y a tracé son lit sur près de 6 kilomètres. Son courant est alternatif en fonction des crues de la Marne. Celles-ci mettent en eau un ensemble de marais dont la surface était encore de 250 hectares en 1870. De février à mai, les poissons qui suivent le courant de la rivière y trouvent refuge pour le frai. Quand la décrue s'amorçait ce sont des millions de brochets et autres poissons qui s'y trouvaient piégés dans les cavités naturelles et artificielles, selon les dires des habitants aux siècles précédents. Car les marais offrent un environnement exceptionnel : «les fonds des marais saturés d'une flore et d'une faune microscopiques variées, la multiplicité des leiches, des ajoncs, des carex, des sphaignes, l'apport renouvelé des crues annuelles constituent une ambiance aquatique propice à la maturation et au développement piscicoles.»¹ Une manne de la «Matrona» (la Marne) qui va conditionner la vie du village de Lesches, qui doit son nom à la laiche, plante des sables et des marécages.

C'est au 12^e siècle que la royauté fait don des «maresum de Leschis» à l'abbaye de

Lagny qui au fil du temps y affirmera ses droits. Telle un «donjon avancé», la ferme du Platry domine, du haut de l'éperon de Lesches, les marais et la pêcherie. En 1406, les Bénédictins la louent par bail à emphytéose à Jeannenin Pocquet de Platry qui exerce ainsi une fonction de garde-pêche. Les terres sont en contrepartie franches de dîme et le produit des amendes aux braconniers lui appartient.

À plusieurs reprises, notamment en 1481, le pouvoir royal veut s'emparer des «marais, usages et pâturages es douves de Lesches» pour mettre bon ordre dans les eaux et forêts mais aussi pour des raisons pécuniaires : le marais représente plus du cinquième des revenus de l'abbaye. Les religieux réussissent néanmoins à faire valoir leurs droits de propriété et de juridiction.

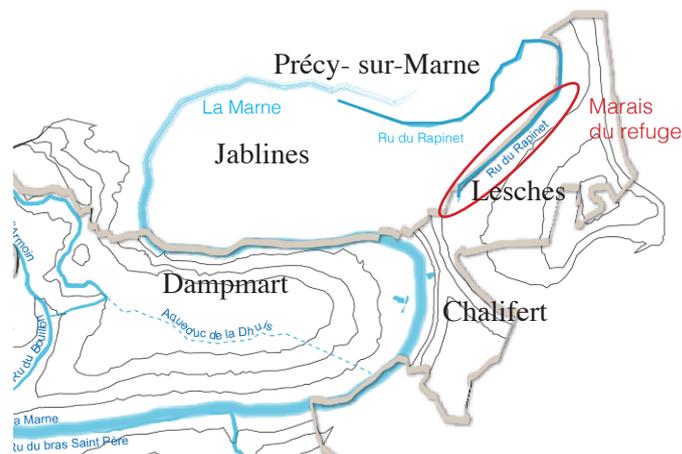
Les riverains peuvent jouir du marais pour leur usage personnel. Au 17^e siècle, ce sont 24 habitants de Trilbardou qui par pétition dressée devant notaire, refusent l'assèchement préconisé par le Roi pour développer les pâturages. Ils retournent habilement l'argument : le marais est de toute façon asséché chaque printemps «par la beauté et chaleur du temps» et le reste la majorité de l'année. «Ce changement (*l'assèchement*) perpétuerait la nature de l'herbe qui, à présent, par expérience fait le laitage fort doux et

1. Un vivier naturel dans une anse de la Marne en aval de Meaux, essai d'André Endrès (conservateur bénévole du musée de Meaux de 1945 à 1975) écrit en 1964).



Photo Morgan Dresse

La ferme du Platry, encore en activité aujourd'hui



de bonne saveur et le beurre fort excellent.» Ils notent aussi que le peu d'eau qui y reste en toute saison apporte un très grand profit aux pauvres du pays, habitants et paroissiens qui peuvent y pêcher à la cage.

Au 20^e siècle, la pollution de la Marne met à mal l'éco-système du marais. À partir des

années 1960, le développement de carrières endiguées dans le secteur en perturbe le fonctionnement hydraulique mais leur exploitation cessera en 2013. L'une de celles-ci, situées dans les prairies inondables au nord du marais, sera transformée en lagune favorable à la biodiversité en 2015.



Jean-Marie Jacquemin, maire de Lesches

«Cet espace est une pépite de biodiversité»

«Les 80 hectares de marais actuels font l'objet d'un arrêté de protection Biotope depuis 1987. Une étude réalisée en 1999 par le département a confirmé le dysfonctionnement hydraulique de l'espace ainsi qu'une banalisation de sa flore et de sa faune et une régression du frai du brochet.

Malgré cela, les marais du Refuge restent la pépite de biodiversité de Marne et Gondoire accueillant 149 espèces d'oiseaux, 96 espèces d'insectes et 146 de flore. Parmi cette profusion, 37 espèces menacées dont certaines en danger critique d'extinction en Île-de-France. C'est pourquoi en 2017, la communauté d'agglomération et les 5 communes riveraines du ru du Rapinet (Chalifert, Jablines, Lesches, Précly-sur-Marne et Trilbardou) se sont constituées en Entente pour élaborer un plan d'entretien du ru, qui est aujourd'hui la majeure partie du temps à sec. Les plantes invasives telles que l'érable negundo se développent dans son lit. Le projet de restauration du ru a été déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral le 13 décembre dernier. Cette restauration est une étape primordiale pour améliorer la fonction-

nalité du marais car c'est son principal vecteur de remplissage mais aussi de vidange. Des chantiers d'élagage, de débroussaillage, de retrait d'embâcles et de déchets étaient prévus à partir du 18 décembre dernier pour 5 semaines. Mais, fait exceptionnel, le ru est actuellement en eau en raison de la crue très importante de la Marne. Le marais même est en ce moment sous plus d'un mètre d'eau. Les travaux auront donc lieu à l'automne prochain, après les nidifications. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une zone d'expansion de crue dont l'importance en termes de sécurité n'est plus à prouver dans le contexte de cet hiver 2018.

Enfin, le marais du Refuge a été reconnu comme l'un des deux Espaces naturels sensibles à créer de façon prioritaire par le Conseil Départemental. L'objectif est de le protéger mais aussi de le mettre en valeur dans un esprit pédagogique en accueillant du public dans certaines zones et à certaines périodes. Le but n'est pas d'en faire un sanctuaire mais d'y maintenir une présence humaine comme cela a toujours été le cas, par la pratique encadrée et raisonnée de la chasse entre autres.»

Des séances de conversation en français pour les allophones

La médiathèque intercommunale de Lagny a entamé le 12 janvier une série de 9 ateliers pour les personnes dont le français n'est pas langue maternelle. Présentation par Hélène Pédenaud, bibliothécaire.

«Cet atelier est l'occasion de pratiquer la langue française et d'enrichir son vocabulaire. Ce n'est pas un cours de français mais un temps d'échanges, suivi d'une présentation des ressources présentes à la bibliothèque.

Des personnes venant des quatre coins du monde se rencontrent une à deux fois par mois : Algériens, Maliens, Thaïlandais, Afghans... Réfugiés de guerre, étudiants et mères de famille installées en France depuis plusieurs années se côtoient dans une ambiance détendue. Malgré leurs différences, tous partagent le même objectif : l'intégration à la société française par la langue. Nous orientons généralement les discussions autour d'une thématique de la vie quotidienne (les transports, l'alimentation, le temps, le travail...) afin que chacun puisse s'exprimer le plus possible et s'emparer des mots les plus utiles. Les photos et les livres illustrés s'avèrent bien utiles pour aider à s'exprimer, animer les discussions.



Même si des thèmes ont été définis au début de l'année, nous nous adaptons à chaque rencontre aux personnes présentes. L'essentiel pour nous, animateurs de l'atelier, est de faire preuve d'écoute et de souplesse en s'adaptant au niveau de français et à la personnalité de chacun. Les séances sont co-animées par Joëlle Moreno, formatrice en alphabétisation de l'antenne du Secours populaire de Bussy-Saint-Georges.»

Encore 7 ateliers : les vendredis 9 février, 9 et 30 mars, 13 avril, 4 et 25 mai, 8 juin de 14 h 15 à 15 h 15
Entrée libre
12 participants maximum par séance.

Bourse petite enfance pour les Restaurants du Cœur à Pontcarré



Les inscriptions pour la bourse petite enfance de Pontcarré sont ouvertes. Cette 3^e édition aura lieu le dimanche 18 mars de 9 h à 18 h au gymnase. La recette des emplacements (12 euros la table ou l'emplacement de 3 mètres vides) permettra l'achat de denrées alimentaires pour les Restos du Cœur de Roissy-en-Brie. Ce sera l'occasion de vendre ou d'acheter tous les articles concernant l'enfant dès sa naissance jusqu'à ses 16 ans : vêtements et chaussures, draps, baignoires, poussettes, jeux, jouets ou encore peluches.

Formulaire d'inscription sur www.mairiepontcarre.net